

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	FLIXBUS FRANCE SARL
Raison sociale de l'entreprise	FLIXBUS FRANCE SARL
Liaison déclarée	
Origine ¹ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	CHARLEVILLE-MEZIERES (7 place de la Gare, 08000)
Destination ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	BEZANNES (Gare routiere de Reims Champagne Ardennes TGV, 1 Rond-Point de l'Europe, 51430)
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire envisagé
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	1 heure et 05 minutes
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence hebdomadaire

¹ Extrémité 1 de la liaison concernée

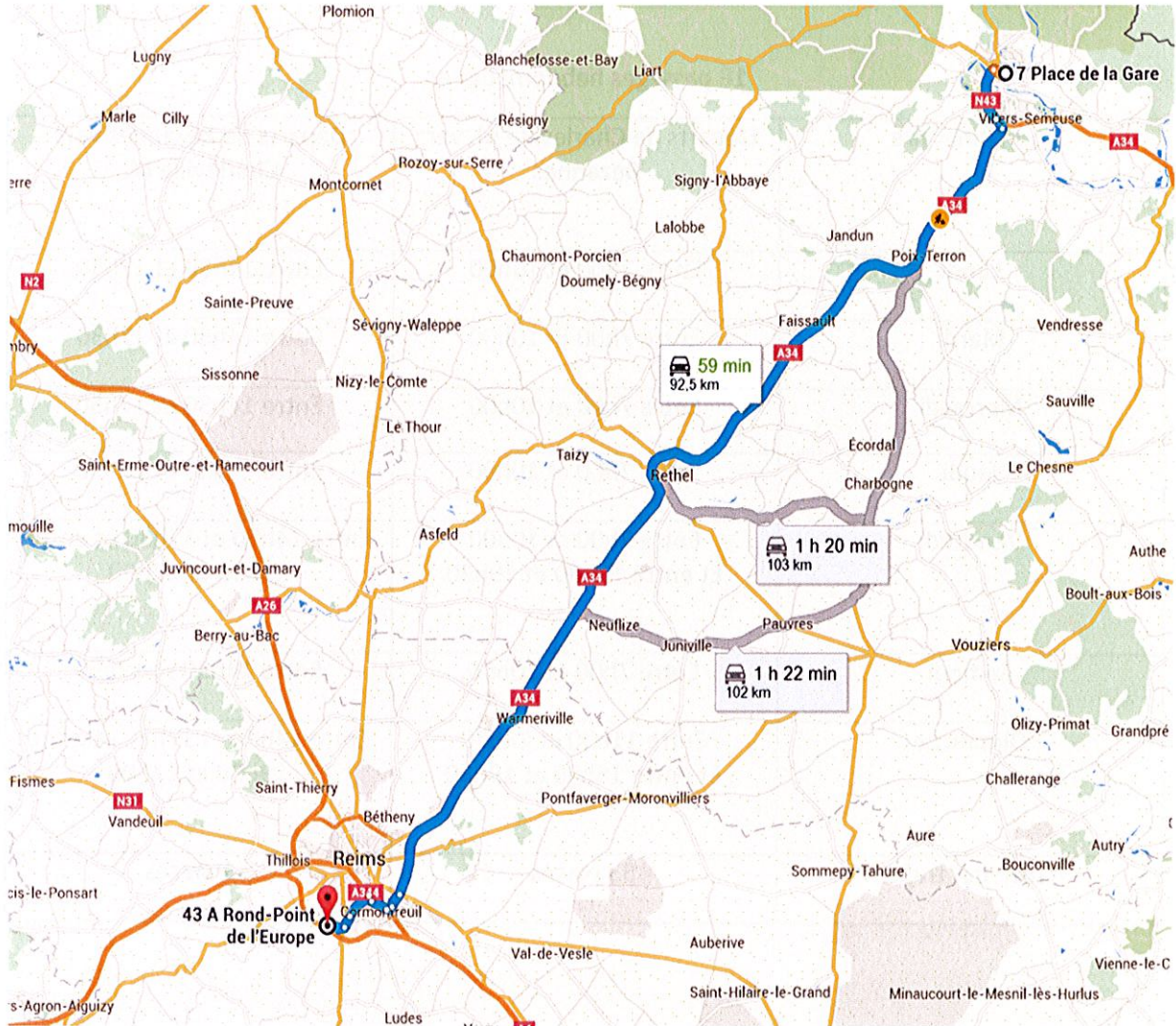
² Extrémité 2 de la liaison concernée

³ Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».

Pièce jointe n°1

Tronçon CHARLEVILLE MEZIERES -BEZANNES

Itinéraire envisagé



Pièce jointe n°2

Tronçon CHARLEVILLE MEZIERES -BEZANNES

Fréquence hebdomadaire

18 passages hebdomadaires

Jour/Itineraire	Départs de Charleville M. vers Bezannes	Départs de Bezannes vers Charleville M.
Lundi	Entre 7h00 et 10h00	Entre 14h30 et 17h30
Mardi	Entre 7h00 et 10h00	Entre 14h30 et 17h30
Mercredi	Entre 7h00 et 10h00	Entre 14h30 et 17h30
Jeudi	Entre 7h00 et 10h00	Entre 14h30 et 17h30
Vendredi	Entre 7h00 et 10h00 Et entre 16h30 et 19h30	Entre 14h30 et 17h30 et entre 19h00 et 22h00
Samedi	Entre 7h00 et 10h00	Entre 14h30 et 17h30
Dimanche	Entre 11h30 et 14h30 Et entre 16h30 et 19h30	Entre 14h30 et 17h30 et entre 19h00 et 22h00
Offre par trajet	53 places	53 places